

A certains moments, on a tendance à prêter trop d'attention aux échecs subis dans ce dernier domaine et à n'en point accorder suffisamment aux succès obtenus dans le premier.

Cependant, on ne saurait nier que la question principale qui se pose à nous est une question politique, la menace que constitue pour la paix le différend italo-éthiopien. La question est encore soumise à l'examen du Conseil et il faut espérer qu'on pourra lui trouver une solution pacifique, fondée sur les principes d'équité et de justice. S'il est impossible de trouver cette solution et si les parties intéressées ont recours à la guerre, c'est tout l'ensemble du système de sécurité collective élaboré après la guerre, système fondé non pas sur les armes et les alliances, mais sur la mise hors la loi de la guerre et sur la solution pacifique de tous les différends, qui sera en danger de s'effondrer. Et cet effondrement fera sentir ses effets sur tous les Membres de la Société, dans tous les continents; on ne pourra échapper à ses conséquences.

C'est donc profondément convaincu de la gravité de l'heure que mon gouvernement m'a invité à exposer nettement son attitude à cet égard. Le Canada est convaincu que la Société des Nations représente une institution indispensable au maintien de la paix dans le monde. Nous ne saurions admettre qu'un Membre quelconque soit justifié à avoir recours à la guerre pour faire valoir ses revendications, violant ainsi l'engagement solennel qu'il a pris de rechercher et de trouver un règlement pacifique pour tous ses différends. Nous espérons que l'on pourra encore trouver une solution honorable et pacifique au différend éthiopien. Si, malheureusement, tel n'est pas le cas, le Canada se joindra aux autres Membres de la Société pour examiner de quelle manière il est possible de maintenir la paix par une action unanime.

N° 16

Extrait du compte rendu de la première séance du comité des Dix-huit, le 11 octobre 1935 et déclaration du délégué du Canada¹

Election du Président.

M. de VASCONCELLOS, en sa qualité de président du grand Comité de coordination, ouvrit la séance et invita le petit comité à élire un président.

Sur la proposition de M. MOTTA (*Suisse*), appuyée par M. EDEN (*Royaume-Uni*), M. de Vasconcellos est élu président du petit Comité (Comité des Dix-huit).

Base et programme du Comité.

Le PRÉSIDENT invite ses collègues à formuler les suggestions qu'ils auraient à présenter sur le programme de travail du Comité.

M. RUIZ GUIÑAZÚ (République Argentine) fait savoir, à titre de déclaration préalable, que le Gouvernement de la République Argentine agira conformément aux directives qui ont été adoptées par l'Assemblée

¹Société des Nations, Journal Officiel, Supplément spécial N° 145.